

NOË #115

le magazine de One Voice



DOSSIER

ANIMAUX DOMESTIQUES : TOUJOURS CAPTIFS DES CIRQUES

Grands oubliés
de la loi, les animaux
domestiques ont
besoin de nous.



CHEVAUX

En lutte,
pour les protéger

MARINELAND

Un espoir pour
les dauphins

LOUPS

Nos victoires
face aux fusils

SOMMAIRE

Édito	1
Qui-vive	2
Dossier	3
Animaux des cirques : ni libres ni protégés !	3
En campagne	
Chevaux : l'urgence d'une vraie protection	7
Ensemble, faisons tomber le régime des ESOD	8
Pour les loups, la riposte est en marche	9
Dauphins de Marineland : l'espoir existe, en mer, au large de l'Italie	10
Agissons ensemble	11
Ils parlent de nous	13

Originaires des hauts plateaux de l'Himalaya, les yacks sont pourtant considérés comme des animaux domestiques en France. Un statut injuste qui autorise leur exploitation dans les cirques, dans des conditions contraires à leurs besoins et leur environnement naturels.



Siège social, Département administratif et missions

BP 41 - 67065 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 35 67 30
info@one-voice.fr WWW.ONE-VOICE.FR

Noé n° 115, avril 2026. Directrice de publication : Muriel Arnal. Rédactrice en chef : MéliSSa Saule. Rédacteurs : Marie-Sophie Bazin, Marion Henriet, MéliSSa Saule. Révision : Méryl Pinque. Graphisme : Sweet Punk. Mise en page : Marie Fournier. Imprimeur : Laplante (33). Imprimé avec encres végétales sur papier certifié PEFC 100 %. Dépôt légal : 2^e trimestre 2026. Numéro d'ISSN : 1767-882 x.

Abonnements : une année (3 numéros) : 12 euros. Merci d'adresser vos demandes, coordonnées et règlements à l'ordre de One Voice, à l'adresse ci-dessous : One Voice - BP 41 - 67065 Strasbourg Cedex.

Crédits photos : Couverture : One Voice. Sommaire : Anna Högberg/Wirestock/AdobeStock. Page 2 : DR. Pages 3 et 4 : Didier Pazery/One Voice. Pages 5 et 6 : One Voice. Page 7 : Laura Battiato/AdobeStock, One Voice. Page 8 : Mihiro-Wildlife/AdobeStock. Page 9 : Slowmotiongli/AdobeStock. Page 10 : Didier Pazery/One Voice. Pages 11 et 12 : One Voice. Page 13 : DR. Page 14 : Abolición Vivisección.



FACE AUX FOUETS ET AUX FUSILS, LA FORCE DU DROIT

Chères amies, chers amis,

Des loups pourchassés alors qu'ils devraient être protégés. Des galliformes de montagne – ces fragiles oiseaux en passe de disparaître – livrés aux amoureux de la gâchette. Des fauves enfermés, battus, humiliés.

Chasseurs et circassiens ont un point commun : celui de bafouer la loi. Et pourquoi s'en priveraient-ils ? Les autorités ferment les yeux. Pire, elles facilitent ces pratiques, livrant les animaux à ceux qui les tuent et les maltraitent. En France, la violence n'a rien d'un dérapage. Elle est tolérée, couverte, organisée.

Face à cette réalité, One Voice se bat sur le terrain du droit. Chaque année, nous engageons plus de 250 recours en justice pour sauver des vies ici et maintenant.

Fin janvier, nous obtenions ainsi la suspension de sept arrêtés pris contre les loups par la préfecture des Alpes-Maritimes. Dans la foulée, le dresseur Mario Masson était

reconnu coupable de mauvais traitements par la cour d'appel d'Amiens. Une décision historique. Nos luttes concernent aussi les martres, les renards, les pies et tous ceux que l'administration classe parmi les ESOD (« espèces susceptibles d'occasionner des dégâts »), ou encore les sangliers, harcelés jour et nuit, sans répit, en violation manifeste de la loi. Encore.

En ce début de printemps, de tout petits blaireaux pointent leur museau hors des terriers. Comme chaque année, les chasseurs se tiennent prêts à les déterrer avec leurs pinces et leurs piques, en pleine période de reproduction. Mais nous sommes là, tenant fermement la barre dans les tribunaux. Car ces recours obligent les institutions à rendre des comptes, fissurent l'impunité, révèlent les illégalités. Face aux fouets et aux fusils, nous opposerons toujours la force du droit.

Leurs vies sont dans la balance.

Avec mes amitiés de combat,
Muriel Arnal, Présidente-fondatrice

L'ŒIL DE LILY



QUI-VIVE

LAGOPÈDES ALPINS : CINQ ANNÉES DE RÉPIT

Leur survie ne tenait plus qu'à fil. Fragilisés par le dérèglement climatique et la disparition de leur habitat, les lagopèdes alpins pouvaient encore être tués par les chasseurs, avec le soutien des préfets. Chaque année, nous devons nous battre pour les défendre. Le ministère de la Transition écologique refusant de suspendre leur chasse, nous avons saisi le Conseil d'État aux côtés d'autres associations. Le 2 mars, il a tranché en faveur des oiseaux. Rendez-vous dans le prochain Noé pour découvrir notre combat et l'impact de cette victoire.

SANGLIERS : HALTE AUX MASSACRES

Accusés de tous les maux, les sangliers sont classés parmi les « Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » (ESOD) et ne connaissent aucun répit. En Seine-Maritime, le préfet avait autorisé les lieutenants de louveterie à les tuer sans limite toute l'année. Nous avons contesté cet arrêté en urgence. La préfecture a fait machine arrière avant l'audience et a retiré ce texte. Nous restons vigilants.



TANGUES : QUAND LES CHASSEURS ÉCRIVENT LA LOI

À La Réunion, les tanguettes, adorables mammifères à l'allure de hérissons, sont braconnés par milliers et victimes de détournement. Pour eux, la justice nous a donné raison : les deux arrêtés pris par la préfecture autorisant les mises à mort de février à avril 2024 ont été jugés illégaux. Plus grave encore, l'arrêté et sa note de présentation avaient été rédigés par la fédération des chasseurs elle-même ! Une collusion entre l'État et les chasseurs sanctionnée par les juges.

LE CHIFFRE

10

C'est le nombre de tigres que le dresseur Mario Masson détenait enfermés dans une remorque. Cinq ans après notre enquête et la saisie des tigres et trois ans après le premier jugement, il a été reconnu coupable par la cour d'appel d'Amiens. Condamné à douze mois de prison avec sursis, il a également l'interdiction définitive d'exercer l'activité d'élevage et de présenter des animaux au public. Cette décision est historique : elle acte que la maltraitance ne concerne pas seulement les coups, mais aussi l'enfermement.

SUR LES RÉSEAUX

Vos correspondances

CONDAMNATION DE MARIO MASSON

Super ! Que je suis heureuse de cette belle nouvelle ! [...] Grande joie pour moi !

[baba_chakra \(Instagram\)](#)

#LACHASSEUN PROBLÈME MORTEL

Avoir peur d'aller se promener pour laisser une minorité assouvir son plaisir de tuer : cherchez l'erreur. De plus, les animaux sont déjà sous une énorme pression à cause du changement climatique : l'adaptation doit nécessairement mener à des changements de réglementation.

[Patricia Carles Pascarellie \(LinkedIn\)](#)

#EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Je vous envoie tous mes encouragements pour continuer ce combat. L'expérimentation animale est une honte.

[histoire2_coudre \(Instagram\)](#)



DOSSIER

ANIMAUX DES CIRQUES: NI LIBRES NI PROTÉGÉS!

Qu'ils soient sauvages ou domestiques, les animaux restent prisonniers des cirques. Loin d'avoir mis fin à leur exploitation, la loi du 30 novembre 2021 n'a fait que la reconfigurer. Permettre aux uns de rester captifs sous couvert de sédentarisation, exclure les autres de toute protection, ne relève pas du progrès mais d'un renoncement aux conséquences bien réelles. Marie-Sophie Bazin



ANIMAUX DOMESTIQUES : UNE DISTINCTION QUI CONDAMNE

Alors que le droit évolue – au moins en apparence –, certains animaux exploités par les cirques restent privés des protections établies. Classés comme « domestiques », ils continuent de subir des pratiques contestées pour d'autres. Une distinction purement juridique qui frappe des milliers d'êtres sensibles. Et justifie l'exploitation encore et toujours.

↑ Trois mètres de chaîne, des bosses affaissées et un seul horizon : les plates-bandes d'un parking. La vie de ce chameau du Cirque Tony Zavatta n'est que détresse, ennui et solitude.

Ils sont les grands oubliés. Tandis que la loi du 30 novembre 2021 acte la fin de l'itinérance des animaux sauvages dans les cirques en décembre 2028, ceux dits « domestiques » ne sont pas concernés par cette « perspective » de libération, aussi illusoire soit-elle (voir *Partie II*). Comme si appartenir à cette catégorie suffisait à gommer leur sensibilité, à rendre négligeable leur souffrance.

Vie contre nature

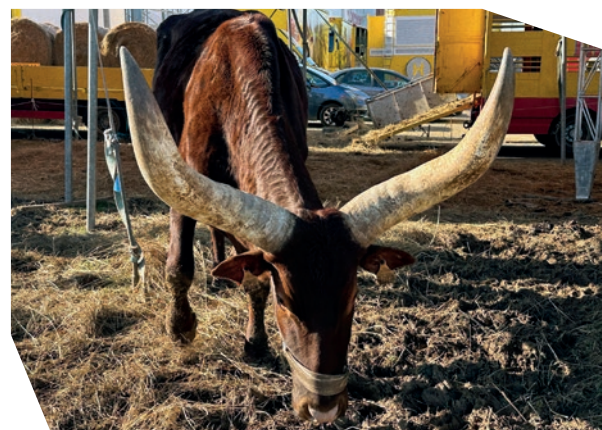
Qu'il s'agisse des chameaux, des dromadaires ou des lamas, leurs besoins naturels sont pourtant bien documentés : marcher sur de longues distances, explorer des environnements complexes, interagir avec leurs semblables. Mais ni les circassiens ni le ministère de l'Agriculture dont ils relèvent ne s'en soucient, les traitant comme des objets ambulants, déplacés de ville en ville, contraints de « faire le show », puis entravés et isolés une fois les projecteurs éteints.

Transportés en remorque, exhibés, ces animaux nés pour les grands espaces sont détenus dans des conditions d'adversité extrêmes une fois les tours de piste terminés. Attachés court, exposés à tous les aléas climatiques, certains ne peuvent accomplir que quelques pas, toujours les mêmes, à longueur de journée, sans accès à l'eau ni à la nourriture. Pour attirer les curieux, d'autres vivent enfermés dans des

camions-cages, sans jamais pouvoir échapper au bruit ni à l'agitation de la foule qui se presse devant eux. Tous sont souvent victimes de traumatismes et blessures physiques résultant de positions prolongées ou de postures imposées.

Laissez faire, laissez souffrir

Au printemps dernier, sur un terrain occupé par le Cirque Tony Zavatta, nos enquêteurs en ont été une nouvelle fois témoins. Ils se sont trouvés face à un chameau attaché, incapable de bouger autrement qu'en se balançant sur



place. Ses mouvements mécaniques et ses bosses affairées trahissaient sa profonde détresse. À quelques mètres de lui, un juvénile séquestré derrière des barreaux était traversé de crises nerveuses, en proie à une agitation permanente. Autour d'eux, la même désolation : lamas, poneys et dromadaires subissaient le même sort, tous réduits à l'impuissance dans un environnement sans issue.

Nous avons immédiatement porté plainte et réclamé un contrôle en urgence par les autorités locales. Si celles-ci ont reconnu l'existence de stéréotypies – signes établis de souffrances chroniques – en lien avec des conditions de vie délétères, aucune évaluation sérieuse du bien-être des animaux n'a été menée. Aucun vétérinaire ou spécialiste de leur comportement n'a été missionné pour évaluer la gravité de leur situation ni proposer des réponses adaptées. Seules de légères mesures ont été demandées, telles que l'allongement de quelques mètres des attaches. Quant à la justice, elle est restée sourde à nos alertes.

Abandon institutionnel

Le paradoxe est saisissant : alors que la souffrance est constatée, elle reste acceptée. Car ces petits ajustements matériels sont loin d'être suffisants ! Augmenter la longueur d'une chaîne ou déplacer les animaux dans des enclos de fortune ne constitue pas un soin, mais seulement un aménagement de leur maltraitance. Les animaux dits « domestiques » demeurent coincés dans un angle mort réglementaire où rien n'est entrepris pour mettre fin à leur tourment. Aussi se replient-ils sur eux-mêmes, se balancent-ils sans cesse d'un pied sur l'autre et mordillent-ils les barreaux de leur prison à répétition. Autant de gestes sans but, reproduits jusqu'à l'épuisement.

↓ Sous la menace du fouet, ce poney est contraint de courir un singe attaché sur le dos.

Six mois après notre premier signalement, nous sommes parvenus à localiser le Cirque Tony Zavatta. Le temps avait passé. La souffrance des animaux, non.

Devoir d'action

Nous refusons de baisser les bras, bien au contraire ! Ailleurs, des saisies ont pu être ordonnées. En 2024, celle des dromadaires, lamas, chevaux et vaches abandonnés en plein champ par le Cirque de Paris (voir Noé n° 109) a bien eu lieu. Nous poursuivrons sans relâche ce combat sur le terrain et auprès des politiques pour obtenir la fin de la détention de tous les animaux, sauvages et domestiques, dans les cirques, et leur placement dans des sanctuaires. •



DANGER POUR LES ANIMAUX ET POUR LES HUMAINS

Les conditions de captivité indignes et douloureuses imposées aux animaux dans les cirques sont la cause de risques réels pour le public et les riverains. Fugues, morsures, collisions ou accidents divers sont légion. Placés sous une contrainte permanente, soumis au stress et à l'enfermement, ils sont à bout, cherchent à fuir ou se défendent pour survivre.

ENTRE 2019 ET 2024, 517 INCIDENTS IMPLIQUANT DES CHAMEAUX OU DES DROMADAIRES DÉTENUS PAR DES CIRQUES ONT ÉTÉ RECENSÉS EN EUROPE, DONT 123 AVEC DES CONSÉQUENCES LOURDES.

Cela représente environ 86 événements par an, soit près de 19 par pays, alors même que

la France compte parmi les États où la présence de cirques itinérants est la plus importante. Les faits récents en témoignent : en Isère, des chevaux échappés lors d'une installation illégale ont causé la mort d'un congénère dans un pré voisin ; à Fécamp, quatre dromadaires en divagation ont été observés en plein centre-ville, au milieu d'une route passante.

À ces dangers s'ajoute un risque sanitaire largement sous-estimé. Les animaux exploités par les cirques peuvent être porteurs de zoonoses telles que la tuberculose, la brucellose, la pasteurellose ou la salmonellose. La proximité étroite avec le public favorise la transmission de ces maladies, comme l'a souligné un rapport de l'Anses.



← Affolé, ce lama tente de s'échapper en sautant dans le public, avant de reprendre ses rondes infernales.



ANIMAUX SAUVAGES : SÉDENTARISER ET ENFERMER

Présentée comme une avancée, la loi de 2021 n'a pas libéré les animaux sauvages des cirques. Derrière les effets d'annonce, l'exploitation se maintient et l'État l'entretient. La supercherie se confirme.

↑ Nos images tournées fin décembre 2025 à Montauban ne laissent aucun doute. Jumbo va très mal. Nous sommes prêts à l'accueillir et avons aménagé pour lui un enclos pourvu d'un étang dans notre sanctuaire en Italie.

Dès l'origine, nous avons tiré la sonnette d'alarme : interdire l'itinérance des cirques ne signifiait en rien mettre fin à la captivité des animaux sauvages. La suite nous a donné malheureusement raison. Aujourd'hui, l'État va même plus loin : il annonce son intention de soutenir financièrement les cirques pour les aider à se reconvertir en structures fixes. Autrement dit, loin de disparaître et au lieu de mener une politique destinée à orienter les animaux sauvages vers des sanctuaires, le marché de l'exploitation est encouragé à se réorganiser. Nous sommes vent debout contre cette hypocrisie ! Hors de question que les cirques gardent les animaux en empochant au passage l'argent public. Nous avons d'ores et déjà adressé un courrier comprenant la longue liste de tous les établissements en infraction au ministère de la Transition écologique. Et nous continuerons de nous battre jusqu'au bout contre ce scandale !

Urgence vitale pour Jumbo

Jumbo avance lentement, avec effort. Son corps lourd (une tonne de trop) et meurtri à force d'inactivité pèse sur chacun de ses pas. Ses articulations sont atteintes, ses mouvements entravés, sa douleur est manifeste. Marcher représente pour lui une épreuve. Nos enquêteurs ont encore documenté sa souffrance en décembre dernier. Et notre vétérinaire expert, qui le suit depuis toutes ces années, évoque « *l'un des cas les plus graves de maltraitance animale*

en captivité qu'il [ait] jamais vu ». Il a dressé un nouveau constat sans appel : son état de santé se détériore, il est même jugé profondément préoccupant.

Voici dix ans que nous multiplions les alertes par le biais de réunions au ministère, de plaintes déposées, d'audiences au tribunal, de signalements répétés et d'interpellations. Mais Jumbo est toujours détenu illégalement par le Cirque Muller Zavatta. En 2019, nous avons pourtant obtenu une saisie. Celle-ci a été annulée en raison de la violence des circassiens, y compris contre les forces de l'ordre. Depuis, nous n'avons cessé d'accumuler les preuves à charge contre ceux qui exploitent le vieil hippopotame et déposé une nouvelle plainte, images à l'appui.

Un soutien massif

Mais Jumbo n'a plus le temps d'attendre. Face à une situation de plus en plus critique, nous avons lancé une vaste campagne en urgence et interpellé le ministre de la Transition écologique qui a aussitôt diligenté son évaluation médicale. Jumbo doit être soigné et sorti sans délai de la prison où il croupit depuis quarante ans. L'État doit assumer ses responsabilités ! À l'image de notre engagement envers Jumbo, le soutien du public a été immense. Des centaines de milliers de personnes ont appuyé nos demandes au ministre qui nous a assuré être sur le pont pour l'aider. Tant qu'il ne sera pas enfin pris en charge dans un lieu adapté à ses besoins, nous serons là pour lui ! •

CHEVAUX : L'URGENCE D'UNE VRAIE PROTECTION

Des écuries aux arènes en passant par les hippodromes, les chevaux sont exploités sans relâche. Dans la Sarthe comme dans les Yvelines, nous avons saisi la justice contre ceux qui les malmènent. Il est temps que les équidés soient enfin protégés ! Marion Henriët

Des chevaux fermement tenus par la longe recevant des coups de pied dans le ventre, accablés de coups de poing, de fouet, frappés avec un balai en plein visage... Alertés en décembre 2025 par des images d'une violence insoutenable filmées sur la propriété de l'éleveur et entraîneur de pur-sang arabes Tomasoni Arabian Training Center, à Savigné-l'Évêque dans la Sarthe, nous avons aussitôt porté plainte, déclenchant l'intervention des autorités. Une enquête a été ouverte et suit son cours. Le responsable de ces actes de maltraitance a déjà été condamné pour violences conjugales sur son ex-conjointe. Une constante tragique qui se vérifie une fois de plus : ceux qui frappent les animaux cognent aussi les femmes. Nous attendons de la justice une réponse exemplaire à la hauteur de la gravité des faits, pour ces animaux brisés comme pour tous ceux qui subissent les pires sévices dans l'indifférence générale.

Une exploitation systématique

Au-delà des éleveurs maltraitants, nous dénonçons depuis des années toutes les formes d'exploitation dont les chevaux sont victimes. Beaucoup sont poussés au bout de leurs limites pour des épreuves sportives dont seuls les humains tirent profit. Nous pensons ainsi à Flogas Sunset Cruise, mort d'épuisement après une séance à l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer en 2016 alors qu'il n'avait que dix ans, ou encore à Jet Set, euthanasié après une déchirure de ligament pendant les Jeux olympiques de Tokyo en 2021. À chaque compétition, des équidés tombent ou se blessent en tentant d'obéir à des injonctions toujours plus extrêmes. Leur valeur ne tient qu'à leurs performances.

↓ Les chevaux de cet éleveur de la Sarthe, victimes d'un déferlement de violence.



Lorsqu'ils ne sont plus rentables, nombre d'entre eux finissent à l'abattoir...

Nous avons maintes fois tiré la sonnette d'alarme, allant jusqu'à écrire au Comité international olympique en septembre 2024 pour réclamer la fin de l'équitation aux JO.

En lutte

Expérimentés dans les laboratoires, forcés à participer à des corridas, des chasses à courre, des spectacles de cirque ou contraints à tirer des calèches sous un soleil de plomb, nos compagnons de toujours sont corvéables à merci. Face à ce sort indigne, nous nous mobilisons pour provoquer un sursaut de conscience. Partout où ils seront brutalisés et négligés, nous serons présents, prêts à agir. Et à actionner tous les leviers pour qu'ils obtiennent le statut d'animal familial et bénéficient enfin de la même protection que les chiens et les chats. •

VENT DEBOUT POUR LES CHEVAUX DE FRENEUSE

Pour les équidés dont nous avons appris l'abandon à Freneuse, dans les Yvelines, en août 2025, nous n'avons pas non plus baissé les bras. En décembre, rien n'avait changé pour ces animaux : toujours privés d'eau, ils ne devaient leur survie qu'aux riverains et à la mairie, contraints de les abreuver eux-mêmes. Le 2 janvier dernier, nous avons déposé une nouvelle plainte. Nous ne céderons rien !



ENSEMBLE, FAISONS TOMBER LE RÉGIME DES ESOD

En juin prochain, l'État va publier la nouvelle liste des animaux dits « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » (ESOD). Un acronyme froid, technocratique, qui ne dit rien des milliers d'oiseaux et de mammifères condamnés à mort par cette sentence. Forts de nos victoires passées, nous nous battons pour ces victimes. *Mélissa Saule*

↑ Les renards possèdent des capacités de mémoire et d'adaptation hors norme. Pourtant, entre 400 000 et 1 million d'entre eux sont tués chaque année pour le seul plaisir des chasseurs, alors que leur statut d'ESOD ne repose sur aucune justification scientifique.

En mai dernier, le Conseil d'État nous a donné raison. À la suite de nos recours, il a rendu une décision historique : le retrait total des martres des pins de cette liste de la honte et le déclassement de fouines, pies, renards, corbeaux, étourneaux et geais des chênes dans une vingtaine de départements (voir Noé n° 113). La plus haute juridiction a tranché : les « dégâts » invoqués ne reposaient sur aucune preuve tangible. Jamais autant de déclassements n'ont été prononcés. Jamais ce régime n'a autant été désavoué.

Cette décision aurait dû amorcer un virage et conduire l'État à réviser en profondeur ce statut injuste, contraire à l'éthique comme aux connaissances scientifiques. Il n'en a rien été.

Contre une mécanique mortifère

Aujourd'hui, la machine administrative s'est remise en route : en juin, l'État publiera une nouvelle liste. Huit espèces pourraient continuer à être traquées, piégées et abattues sur l'ensemble du territoire, simplement pour satisfaire le lobby cynégétique. Car qui inscrit les animaux sur les formulaires ? Les piègeurs, certains agriculteurs, les louvetiers, les chasseurs. La catégorie

ESOD n'est qu'un système de juges et partie, validé par nos gouvernants.

Nous refusons cette mascarade. Contre cette logique mortifère, nos équipes se battent depuis des mois, demandent des données, adressent des courriers à toutes les préfectures, mobilisent les citoyens et les élus. Notre association exige des preuves et avec elles, la fin de ce régime arbitraire qui légalise la mort de milliers d'individus.

Stoppons le massacre des renards

Parce qu'ils sont les premières victimes de ce système – 500 000 d'entre eux au moins meurent sous les balles et dans les pièges tous les ans –, nous avons lancé en janvier le collectif « Stoppons le massacre des renards » avec plusieurs associations partenaires et déposé une pétition sur le site de l'Assemblée nationale. En quelques jours et à l'heure où nous écrivons ces lignes, elle a déjà recueilli près de 30 000 signatures. Mieux encore : un député a d'ores et déjà interpellé le gouvernement et demandé la fin du statut ESOD pour les renards. Pour eux, pour les oiseaux et tous les mammifères incriminés sans raison, nous irons jusqu'au bout de notre combat. Jusqu'à ce que cesse cette politique de destruction systématique. •



POUR LES LOUPS, LA RIPOSTE EST EN MARCHÉ

L'Europe a choisi de les déclasser de leur statut. Dans son sillage, l'État français ouvre le feu. Face à cette double trahison des loups, nous ne plions pas. Dans les rues, devant les tribunaux et jusqu'à la Cour de justice de l'Union européenne, nous faisons entendre leur cri. Nous sommes à leurs côtés. Mélissa Saule

Les autorités ont déclaré la guerre, nous organisons la contre-attaque. Ces derniers mois, nos batailles pour le peuple des loups ont changé d'échelle. Fin novembre, pour satisfaire les lobbys agricoles et cynégétiques, le gouvernement a présenté un projet d'arrêté. Sous couvert de « simplification », ce texte vise à faciliter les tirs, entend supprimer la protection obligatoire des troupeaux et permettre aux éleveurs de faire feu sur simple déclaration. Le jeu des gouvernants est dangereux. Car en abaissant les garde-fous juridiques, l'État alimente un sentiment d'impunité et légitime la violence, envoyant ainsi un signal désastreux à ceux qui considèrent les loups comme des ennemis à abattre plutôt que comme des êtres sensibles, intelligents, sociaux, maillons essentiels de la biodiversité.

Un répit pour Milo, Mina et leurs petits

Les conséquences ne se sont pas fait attendre. En Corrèze, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) a ainsi appelé à une battue contre Milo, Mina et leurs quatre petits nés au printemps. Un appel au meurtre illégal mais assumé. Face à cette provocation, nous avons déclenché une mobilisation d'urgence et alerté l'Office français de la biodiversité (OFB). Ces actions ont permis d'annuler *in extremis* le massacre annoncé et d'offrir un répit vital à cette famille de loups.

Des victoires

Les syndicats agricoles ne sont pas les seuls à vouloir la peau des loups. Certaines préfectures persistent à

bafouer la loi, autorisant les tirs illégaux de façon systématique. Cette stratégie du passage en force est devenue un mode d'action que nous combattons. Avec des victoires : le 28 janvier, le tribunal administratif de Nice a entendu nos arguments et annulé sept arrêtés pris par la préfecture des Alpes-Maritimes, comme il l'avait fait quelques mois auparavant, en octobre, contrant treize arrêtés pris par la même préfecture. En février, c'est à la barre du tribunal administratif de Marseille que nous avons obtenu l'annulation de six arrêtés supplémentaires, signés cette fois par la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. Le tribunal les a jugés irréguliers et a rappelé que le préfet aurait dû apporter la preuve que l'éleveur avait mis en place des moyens pour protéger son troupeau, ce qui n'était pas le cas.

Une procédure au sein de l'Europe

Nos actions ne s'arrêtent pas là. Cet hiver, nous avons initié une vaste mobilisation nationale dans plusieurs villes de France (voir les pages *Agissons ensemble*) pour dénoncer la criminalisation des loups. Et puisque le combat se joue aussi au niveau européen, nous avons déposé un second recours auprès de la Cour de justice de l'Union européenne avec plusieurs associations. Il demande l'annulation pure et simple du déclassement des loups d'espèce strictement protégée à espèce protégée. Publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 13 octobre dernier, cette procédure est en cours. Nous ne cédon rien. •



DAUPHINS DE MARINELAND : L'ESPOIR EXISTE, EN MER, AU LARGE DE L'ITALIE

Passer du béton au béton : c'est non. Les douze dauphins captifs ne doivent pas quitter leurs bassins pour ceux du zoo de Beauval. Une autre voie existe : celle d'un sanctuaire marin en Italie. *Mélissa Saule*

↑ Le San Paolo Dolphin Refuge ouvrira dans quelques mois. Ce sanctuaire dont nous sommes partenaires pourrait accueillir les dauphins de Marineland.

Au large de l'îlot de San Paolo, dans la zone protégée de la Mar Grande, à Tarente en Italie, un projet inédit de sanctuaire prend forme. Porté par San Paolo Dolphin Refuge, le site s'étend sur sept hectares ouverts sur la mer. Un bassin d'adaptation permettra aux dauphins marqués par des années d'enfermement d'opérer une transition progressive vers la vie marine. Équipe vétérinaire spécialisée, protocoles sanitaires rigoureux, ingénierie environnementale maîtrisée : le projet est solide, mené dans l'esprit et le respect des principes de l'ACCOBAMS*.

Un tournant pour l'Europe

Ce sanctuaire dont nous sommes partenaires ouvrira dans les prochains mois. Il représente un espoir tangible pour les dauphins de Marineland et les dizaines d'animaux encore captifs en Europe. Bien plus qu'un refuge, ce site pionnier pourra être dupliqué et incarner ainsi un nouveau modèle pour toutes les victimes de la captivité. Forts de cette alternative, nous étions présents le 16 février au ministère de la Transition écologique afin d'évoquer l'avenir des orques et des dauphins de Marineland et défendre cette solution.

La France à contre-courant

Mais alors que partout en Europe les delphinariums ferment les uns après les autres et qu'aucun nouveau projet n'est en construction, la France, elle, prend un cap inquiétant et envisage d'envoyer les dauphins au zoo de Beauval : un delphinarium refaçonné où les dauphins continueraient

de végéter dans des bassins artificiels et seraient soumis à la reproduction. De nouvelles vies condamnées. Nous y sommes farouchement opposés et n'avons pas dit notre dernier mot. Le sanctuaire de Tarente prouve qu'une autre voie est possible. Pour les dauphins de Marineland, l'espoir n'a rien de théorique : il est concret et flotte déjà au large de l'Italie. Nous ne céderons pas. •

* Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, qui préconise la préservation des cétacés dans leur milieu naturel.

POUR WIKIE ET KEIJO, RIEN N'EST JOUÉ

Le 12 décembre dernier, le ministre de la Transition écologique a annoncé son intention de transférer les orques Wikie et Keijo dans le sanctuaire marin de Nouvelle-Écosse : une décision forte, fruit de longues années de travail, d'échanges et de mobilisation. Puis les pressions du lobby de la captivité ont repris. Aujourd'hui, les autorités évoquent à nouveau un transfert vers Loro Parques en Espagne, malgré le refus du gouvernement espagnol (voir *Noé* n° 113). Les industriels ne désarment pas. Nous non plus. Grâce à votre soutien indéfectible, la porte politique reste ouverte. Les lignes peuvent encore bouger.

AGISSONS ENSEMBLE!

303 : c'est le nombre d'actions de terrain menées par nos militants en 2025. Stands de sensibilisation, happenings, rassemblements... Dès janvier, ils ont repris le chemin du combat pour défendre les loups, les renards, les chats errants. Et contribuer à faire évoluer les mentalités. Méliissa Saule avec Corinne Bouvot et Aurore Defix



À Brive-la-Gaillarde

#LACHASSEUNPROBLÈMEMORTEL

Octobre

Ils se disent « gardiens de la biodiversité » et amoureux de la nature, pourtant ils traquent et tuent les animaux sauvages à coups de fusil, déversant des tonnes de plomb dans les campagnes. Qu'ils chassent en enclos, empêchant biches et chevreuils de fuir, piègent les oiseaux dans leurs filets ou déterrent les blaireaux avec des pinces, les chasseurs tuent 45 millions d'animaux chaque année. Des massacres que nos militants refusent. En octobre, ils se sont mobilisés à Nice, Fréjus, Bordeaux, Metz, Nantes, Troyes, Limoges, Montpellier, recueillant des centaines de signatures contre ceux qui tuent en toute impunité.



À Nantes



À Nice

#ERRANCEFÉLINE

Décembre



À Longeville-lès-Metz

Les 6 et 7 décembre, les militants ont participé au marché de Noël de Longeville-lès-Metz pour sensibiliser les citoyens au problème des chats sans famille. Si de nombreuses personnes ont apporté leur soutien, nous en avons reçu un de taille : le père Noël en personne a signé nos pétitions.

#RESPECTPOURLESLOUPS

Novembre et février

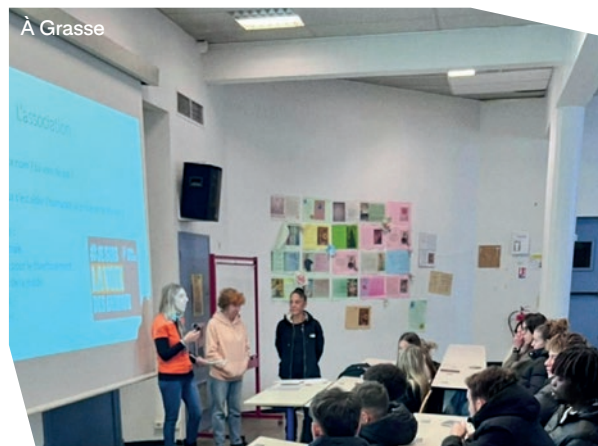
Chaque année en France, un loup sur cinq meurt et les louveteaux aussi. Jusque-là protégés, ces animaux magnifiques ont vu leur statut fragilisé et, sous la pression des intérêts agricoles et cynégétiques, ils sont redevenus des cibles. Mais les loups devraient avoir toute leur place dans nos écosystèmes et, pour eux, One Voice se bat autant dans les cours de justice que sur le terrain. En novembre comme en février, nos militants se sont mobilisés dans de nombreuses villes. D'Amancy à Bar-le-Duc, de Brive-la-Gaillarde à Fréjus, La Rochelle, Marseille, Metz, Montpellier, Nice, Paris et Troyes, ils ont porté la voix des loups.



À Paris

SENSIBILISER LES PLUS JEUNES

Ateliers, stands, conférences... Nos militants mènent des actions pédagogiques adaptées aux enfants et aux jeunes. Ils ont ainsi animé un stand à Nice le 4 octobre dans le cadre de la Journée internationale des droits des animaux. Au programme : des lectures parents/enfants, des ateliers créatifs zéro déchet, des jeux, des quizz et une exposition sur les chats errants et les animaux marins. En décembre, ils sont allés à la rencontre d'une classe de primaire dans le Var pour aider les enfants et leurs enseignants à mieux comprendre la situation des animaux enfermés dans les piscines du Marineland d'Antibes. En janvier, à la demande des étudiants, ils sont intervenus auprès d'une classe de BTS dans un lycée de Grasse pour évoquer le rôle de One Voice et la place des animaux dans la société. Enfin, ils ont également mené une intervention sur les enjeux de l'errance féline dans une bibliothèque des Alpes-Maritimes en mars.



JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES ANIMAUX



13 décembre

Stands à Metz, Limoges et Paris, ciné-débat à Marseille, sensibilisation du public à la marchandisation des chiots et des chatons à Toulouse... Les militants ont multiplié les actions dans de nombreuses villes de France le 13 décembre. Ce jour-là, à Nantes et à Antibes, ils ont dénoncé une nouvelle fois l'horreur de la captivité pour les grands mammifères marins, que ce soit à Planète Sauvage ou à Marineland. Dans ces deux villes, ils ont posé la question au public : « Ces animaux méritent-ils une retraite dans un sanctuaire ? ». 250 personnes ont répondu « oui » à ce vote symbolique.



#JAIMELESRENARDS Janvier

Le chiffre est glaçant : chaque année, au moins 500 000 renards sont tués, victimes des balles, des pièges et du détérage. Classés « Espèce susceptible d'occasionner des dégâts » (ESOD), sans aucune raison si ce n'est celle de satisfaire le lobby de la chasse. Depuis 2023, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a confirmé qu'aucun motif lié à la santé ne justifie leur maintien sur la liste ESOD. Pour les défendre, One Voice et ses partenaires associatifs ont appelé ensemble le ministère de la Transition écologique à mettre fin au classement des renards en tant qu'« ESOD ». En janvier, nos militants ont organisé une foule d'actions dans de nombreuses villes (Nice, Fréjus, Amiens, Metz, Troyes, Brive-la-Gaillarde, Toulouse, Nantes, La Rochelle, Limoges, Montpellier, Bar-le-Duc et Marseille), tenant des stands d'information et organisant tractages et happenings visuels.



ILS PARLENT DE NOUS!

Se battre pour les loups, les renards, les sangliers traqués sans répit... Cet hiver encore, nous étions en première ligne pour défendre leur droit de vivre. Des chevaux victimes de maltraitance aux primates enfermés, en passant par les orques et les dauphins de Marineland : tous méritent protection, justice et respect. La presse a largement relayé ces luttes. Extraits.

EXPÉRIMENTATION ANIMALE

22/01/2026 - Actu.fr

Nouvelle victoire pour l'association One Voice, inquiète des expériences menées sur des lémuriens à Brunoy

Le Muséum national d'histoire naturelle est contraint par la justice de communiquer les documents relatifs à son élevage de microcèbes destinés à l'expérimentation, situé à Brunoy.

L'Université et le CNRS doivent indemniser One Voice

2025, la juridiction constate pourtant que les établissements « n'établissent pas avoir communiqué les rapports d'inspection et relève : « si elle a communiqué les fiches de suivi individuel et les règles entrées-sorties des primates, celles-ci ont toutefois donné lieu à une occultation systématique tripartite des causes de la mort ». Ils sont condamnés à verser 3 500 euros à One Voice. «Près d'un an à batailler pour obtenir ces documents, qu'est-ce que le CNRS et l'AMU cherchent à cacher au point de ne pas res-

06/12/2025
La Marseillaise

En Provence, l'extension d'un discret centre d'élevage de singes de laboratoire divise

Rousses (France) (AFP) - Au pied de la montagne Sainte-Victoire, entre vignes et oliviers, récemment... des cris de singes. Un discret centre de primatologie héberge et élève depuis des décennies des centaines de primates destinés à des expériences scientifiques en laboratoire.

17/11/2025
Nice-Matin / AFP

CHEVAUX

20/01/2026 - Actu.fr

Violences sur des chevaux pur-sang "complètement affolés" en Sarthe: l'association One voice porte plainte

L'association de défense des animaux One Voice a porté plainte contre un éleveur de chevaux pur sang arabes, en Sarthe, pour actes de cruauté et sévices graves.

LOUPS

23/02/2026 - Le Petit Bleu

"Il y a une volonté claire de les faire disparaître", dénonce la présidente de One Voice à propos des nouvelles mesures annoncées contre la prédation du loup

La population de loup est estimée à 1000 loups sur le territoire national. / Unsplash

INDUSTRIE DU DIVERTISSEMENT

17/02/2026
France Info

"Le combat n'est pas terminé", estime One Voice après les annonces du gouvernement sur les transferts des animaux du Marineland d'Antibes

Si c'est pour créer un nouveau déphalpinum en France, surtout futur les animaux à Marineland", objecte l'association après que le gouvernement a annoncé lundi le transfert des otaries au zoo de Beauport.

23/11/2025
Ouest France / AFP

CHASSE ET BATTUES ADMINISTRATIVES

04/03/2026 - L'Humanité

À Limoges, One Voice se mobilise pour que le renard ne soit plus classé comme espèce nuisible

17/01/26 - Ici

Attaquée, la préfecture de la Loire défend ses mesures de régulation des sangliers

L'association avait déposé un arrêté autorisant, dans la Loire, la battue des sangliers. La préfecture évoque une « mesure de police sanitaire ».

24/10/2025 - Le Progrès

Têtes de sangliers jetées dans un ruisseau en Lot-et-Garonne: l'association One Voice porte plainte

L'association animaliste a déposé plainte auprès du procureur de la République d'Agen. Les élus et un agent municipal se sont chargés de nettoyer le cours d'eau.

15/01/2026 - Sud Ouest

Biodiversité: le conseil d'état vole au secours de la perdrix des neiges

Menacée par le réchauffement climatique et les activités humaines, la perdrix des neiges ne pourra plus être chassée pendant cinq ans.

CENTRE DE PRIMATOLOGIE DE ROUSSET :

LES CITOYENS DISENT NON

Le signal est clair, net, impossible à ignorer. Le projet d'agrandissement du centre de primatologie de Rousset* se heurte à une contestation massive. La consultation préalable le confirme : sur 2 296 avis déposés, 93 % sont défavorables. Mieux encore, cette consultation marque une rupture : les citoyens refusent désormais de voir l'expérimentation animale comme une fatalité et 81 % des contributions la remettent en cause pour protéger les animaux.

L'enfermement et la souffrance des primates ne passent plus. Porté par nos actions, nos analyses et notre présence constante sur le terrain, cet élan dépasse aujourd'hui le cadre national. Un groupe d'eurodéputés a interpellé le ministre de la Recherche et le comité d'éthique du CNRS, exprimant sa « profonde préoccupation » et s'opposant à un projet qu'il juge, comme nous, « en décalage manifeste avec les progrès scientifiques ».

Car, alors que 449 740 animaux ont été utilisés en France en 2023 dans des tests réglementaires, ailleurs, la recherche change de cap. Le Royaume-Uni engage des moyens historiques pour sortir de l'expérimentation animale et, aux États-Unis, la FDA** valide des outils pour développer des médicaments fondés sur l'intelligence artificielle. Le CNRS ne peut plus persister dans sa logique d'un autre temps.

Aujourd'hui, un vent d'espoir se lève pour les primates enfermés à Rousset et pour tous les animaux victimes d'expériences. Continuer à les exploiter n'est pas une nécessité scientifique : c'est un choix à rebours de l'histoire. Avec vous, ouvrons-leur un autre horizon.

* Voir Noé n° 114.

** Food and Drug Administration : organisme qui régule les autorisations de médicaments.

ONE-VOICE.FR